

bientôt et seront couronnées de succès. Ils se préoccupent vivement du danger croissant que les hostilités reprennent avec plus d'intensité au Moyen-Orient. Ils ont réaffirmé leur conviction qu'aucun progrès réel vers la paix dans la région ne sera possible tant que les résolutions pertinentes des Nations Unies ne seront pas mises en vigueur et que le droit du peuple palestinien à sa propre patrie ne sera pas reconnu. Tout en priant instamment toutes les parties intéressées de redoubler d'efforts pour parvenir à l'établissement d'une paix durable dans la région, les Chefs de Gouvernement ont demandé que la conférence de Genève soit convoquée dans les meilleurs délais et que tous les représentants authentiques et légitimes du peuple palestinien y participent. La plupart des Chefs de Gouvernement ont reconnu que l'Organisation de libération de la Palestine est le seul représentant légitime du peuple palestinien.

30. Les Chefs de Gouvernement ont étudié le cas de Belize et ont réaffirmé leur soutien total aux aspirations des habitants de ce pays à une indépendance prochaine. Ils ont demandé à tous les pays de respecter le droit du peuple du Belize à l'auto-détermination, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale. Ils ont reconnu que la question ne saurait être réglée sans le plein consentement du gouvernement et du peuple de Belize et, à cet égard, ont promis leur collaboration en vue de résoudre le problème. A cette fin, les Chefs de Gouvernement ont convenu de mettre sur pied un comité ministériel composé des gouvernements de la Barbade, du Canada, de la Guyane, de l'Inde, de la Jamaïque, de la Malaisie, du Nigeria et de la Tanzanie. Ce comité doit se réunir avec le Secrétaire général pour suivre la situation relative aux efforts du peuple de Belize pour réaliser ses aspirations légitimes à l'auto-